

Renseignements

Préalable

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

Portée du formulaire

En outre des activités visées à l'article 22 de la Loi, est soumise à une autorisation toute activité découlant d'un projet visé par la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue par la sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et pour laquelle la décision prévoit une condition, une restriction ou une interdiction. Il s'agit d'une décision gouvernementale rendue par décret, soit une autorisation du projet, une modification du projet ou une soustraction du projet à la procédure d'évaluation environnementale. Ce formulaire doit être utilisé pour toutes autres activités qui ne sont pas visées par un autre déclencheur de l'article 22 de la LQE et qui ne sont pas visées par un formulaire spécifique.

Toute activité pour laquelle l'autorisation du gouvernement prévoit une condition, une restriction ou une interdiction, pour une activité non spécifiquement mentionnée au REAFIE :

- préparation de terrain et aménagement du site :
- mise en place d'un réseau de drainage,
- déblais/remblai/terrassement d'une infrastructure routière, ferroviaire, industrielle, etc.,
- gestion des sols excavés,
- aire de travail temporaire;
- assèchement et gestion en milieu terrestre des sédiments de dragage;
- aménagement d'infrastructures connexes autorisées par un décret (exemples : tunnel agricole, mur antibruit, haie brise-vent, place publique, carrefour giratoire, piste multifonctionnelle, pylône électrique, etc.);
- aménagement paysager (exemples : parc, emprise routière, espace résiduel à proximité de résidences, talus, etc.);
- architecture et aménagement extérieur d'un bâtiment;
- aménagement pour la faune et la flore, projet de compensation (exemples : hibernacle, abri, nichoir, point d'eau d'intérêts fauniques, reboisement, etc.);
- construction de bâtiment ou équipement lié au projet autorisé par décret (exemples : station ferroviaire, caténaire, bâtiments industriels, réservoirs d'entreposage, etc.);
- implantation (exemples : réseau collecteur pour parc éolien, etc.);
- installation d'un équipement industriel;
- exploitation (exemples : ligne électrique, parc éolien, centrale hydroélectrique, etc.);
- démantèlement (exemples : parc éolien, aire de travail temporaire, etc.);
- remise à l'état initial et restauration;
- etc.

Activités spécifiquement visées à l'article 46 du REAFIE non admissible à une déclaration de conformité (DC) ou exemptes, à moins d'avoir été spécifiées au décret en vertu de l'article 31.6 de la LQE :

1. les activités de **déboisement**;
2. les travaux de construction d'un **ouvrage de stockage** étanche de déjections animales;
3. la construction de toute **infrastructure linéaire** visée par le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (chapitre Q-2, r. 23.1), y compris les **chemins temporaires** ou permanents nécessaires pour accéder à cette infrastructure;
4. la construction d'un **pont** et d'un **ponceau**, incluant **les ouvrages temporaires**;
5. la construction de **seuils dissipateurs** d'énergie et de déflecteurs;
6. le **stockage, le concassage et le tamisage** de brique, de béton et d'enrobé bitumineux effectué lors de travaux de construction;
7. la construction et l'exploitation d'un **lieu d'entreposage de produits pétroliers** ou de mélanges liquides d'hydrocarbures.

Pour l'application du présent article, la construction d'une infrastructure, d'un lieu ou d'un ouvrage comprend son implantation, son remplacement, sa modification substantielle et son démantèlement.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

1. Identification des activités

1.1 Décrivez toutes les activités visées par cette demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Décrivez les ouvrages, les travaux ou les interventions, notamment :

- les dimensions ;
- les aménagements de drainage;
- les zones de remblais et déblais;
- les zones de déboisement;
- les matériaux utilisés;
- les méthodes de travail.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 2000)

2. Caractéristiques du projet

Cette section comprend les plans spécifiques et les modalités de réalisation du projet

2.1 Localisation et données géospatiales

2.1.1 En plus des éléments et des données géospatiales demandés dans le formulaire général *Description du projet* relativement à la localisation, fournissez la localisation et les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) (2) REAFIE; art. 46.0.3 (1)a) LQE et art. 46.0.3 (1)b) LQE):

- les zones d'intervention, incluant notamment :
 - les bâtiments et les équipements,
 - les limites de réalisation des activités,
 - les aires de chargement et de déchargement,
 - les aires d'entreposage;
- tous les éléments supplémentaires précisés dans l'autorisation gouvernementale

Le ministère exige les données géospatiales et un plan de localisation du site afin de pouvoir visualiser de façon précise l'emplacement des diverses activités d'un projet.

Plan(s) de localisation	
Document :	Section :

Données géospatiales (SHP, KML, GPX ou Geojson)

Fichier :	Description :

En l'absence de données géospatiales, fournir les coordonnées géographiques des éléments cités dans un fichier séparé (Word ou Excel).

Document : _____ Section : _____

2.1.2 Joignez tous les plans et devis des ouvrages, infrastructures et équipements visés par la demande (art.17 al.1 (1) (3) REAFIE et art. 17 al. 2 (1) (2) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

2.2 Modalités et calendrier de réalisation du projet

Toutes les phases associées à un projet ou à l'une de ses activités doivent être décrites dans cette section (exemples : construction, exploitation, fermeture, restauration). Il est requis que la conception du projet ait pris en compte la réglementation applicable. À cet effet, la demande doit contenir la liste des conditions d'exploitation ou des aménagements qui ont été mis en place lors de la conception du projet ou applicable à l'activité ou au procédé soumis dans le cadre de cette demande afin de permettre le respect des articles de la Loi et de ses règlements.

2.2.1 Indiquez dans le tableau ci-dessous le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux d'aménagement, de construction, ou d'exploitation en indiquant la description des travaux, les dates envisagées de début, de fin et la durée (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Calendrier des phases/étapes des travaux

Description des travaux ou des étapes de réalisation	Date de début	Date de fin (lorsqu'applicable)	Durée

3. Impacts sur l'environnement

Conformément à l'article 18 de REAFIE, il est de votre responsabilité d'informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités de votre projet.

3.1 Formulaires d'impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les formulaires d'impact permettent de fournir les informations suivantes :

- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants susceptibles d'être rejetés dans l'environnement, incluant les risques de rejets accidentels;
- une description des impacts anticipés;
- une description des mesures d'atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état,

- une description des mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d'observation, des points de mesure ou d'échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires d'impact.

3.1.1 **Rejets d'un effluent (eau)**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Rejets d'un effluent (eau)** :

- toute situation comprenant le rejet d'un effluent : eaux de lavage, eaux de procédés, eaux usées de fertilisation, eaux résiduaires, eaux pluviales, etc.

3.1.2 **Rejets atmosphériques**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Rejets atmosphériques** :

- sources d'émission fixes ou diffuses de particules, de gaz, mais aussi des odeurs.

Les mesures de mitigation prévues pour diminuer les émissions de contaminants dans l'atmosphère ainsi que les odeurs doivent être décrites dans ce formulaire.

3.1.3 **Eaux de surface, eaux souterraines et sols**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Eaux de surface, eaux souterraines et sols** :

- déversements accidentels d'hydrocarbures;
- entreposage de sol contaminé, lixiviation des matériaux;
- émissions de matières en suspensions dans un cours d'eau ;
- excavation et disposition de sol;
- entreposage des matières résiduelles;
- entreposage de matières dangereuses résiduelles;
- etc.

3.1.4 **Bruit**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Bruit** :

- les aires de circulation;
- les bruits d'impacts;
- etc.

3.1.5 **Autres impacts**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Autres impacts** :

- perturbation de la faune et de la flore, vibrations, pollution lumineuse, impacts sur les humains et sur le paysage, impacts psychosociaux, impacts sur les communautés autochtones.

3.2 Exigences réglementaires

3.2.1 **Fournissez une description des conditions d'aménagement requises et permettant de démontrer la conformité du projet ou de l'activité aux normes, conditions, restrictions et interdictions prescrites en vertu de la Loi ou de l'un de ses règlements ou prescrites par une autorisation délivrée au terme d'une procédure d'évaluation et d'examen des impacts (art. 31.0.3 LQE ; art. 17 al. 1 (5) REAFIE et art.18 (3) (4) (5) REAFIE).**

Document : _____ Section : _____

4. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités de votre projet, des informations complémentaires pourraient être nécessaires afin d'analyser votre demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général Identification des activités et des impacts.

Les exemples et les précisions indiqués dans les tableaux suivants ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

4.1 **Matières dangereuses résiduelles**

Ce formulaire vise les activités générant des MDR dans le cadre de l'exploitation. Il doit s'agir d'une activité autre que celles visées au 5e paragraphe du premier alinéa de l'article 22 de la LQE.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire **Matières dangereuses résiduelles**

- les huiles usées;
- les peintures usées;
- etc.

4.2 **Gaz à effet de serre**

Ce formulaire vise à déterminer si les renseignements ou documents relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent être fournis. Ce formulaire réfère aux articles 19 à 21 et à l'annexe 1 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) (art. 18 REAFIE).

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire **Gaz à effet de serre**

- utilisation de certains équipements (appareils de combustion, four industriel, incinérateur, etc.)

4.3 **Autres informations**

Joignez les études ou les informations complémentaires disponibles pour compléter votre demande.

- inventaires spécifiques à une espèce;
- études antérieures;
- etc.

Saisir les informations ou indiquez le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

5. Services de professionnels ou d'autres personnes compétentes

5.1 Les services d'un professionnel¹ ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire?

Oui Non

5.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel¹ ou personne compétente concernée.

Document : _____ Section : _____

6. Lexique

¹ **professionnel** : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) est assimilé à un professionnel ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).